

GUIDE TECHNIQUE



Grand Prix International Cycliste

SBERGUES

PAS • de • CALAIS

20.09.2020

TROPHEE



Pas-de-Calais
Le Département

Région Hauts-de-France

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



UCI WORLD TEAMS

AG2R LA MONDIALE



GROUPAMA - FDJ



COFIDIS



NTT PRO CYCLING TEAM



UCI PRO TEAMS

TEAM
ARKEA SAMSIC



CIRCUS
WANTY GOBERT



NIPPO DELKO
PROVENCE



ALPECIN FENIX



TOTAL
DIRECT ENERGIE



ANDRONI GIOCATTOLI
SIDERMEC



RALLY
CYCLING



B&B HOTELS
VITAL CONCEPT
P/B KTM



BINGOAL WB



UCI CONTINENTAL TEAMS

NATURA4EVER
ROUBAIX LILLE
METROPOLE



St MICHEL
AUBER 93



EQUIPO
KERN PHARMA



TARTELETTO
ISOREX



SWISS RACING
ACADEMY



HAGENS BERMAN
AXEON



EQUIPE NATIONALE

FRANCE U23



La création.

Le grand prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le 2^e lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38^e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988 où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève.

Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les 2 premières années, puis successivement Grand Prix de la ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France.

Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du conseil général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

La participation.

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPRez, le voisin de Norrent-Fontes et ces 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2^e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE.

En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

Le parcours.

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire/Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'apparaît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant de Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environs 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.

Le palmarès

1945 Louis DEPRez
 1946 Eugène DUPUIS
 1947 Eugène DUPUIS
 1948 Eugène DUPUIS
 1949 Paul DELERUE
 1950 José BEYAERT
 1951 Henri DUHAMEL
 1952 César MARCELAK
 1953 Paul TAEDEMAN
 1954 Joseph PLANCKAERT
 1955 Alfred KAIN
 1956 Seamus ELLIOT
 1957 Willy TRUYE
 1958 Maurice MEULEMAN
 1959 Jean-Claude ANNAERT
 1960 Joseph SCHILS
 1961 Johann DE HAAN
 1962 Laurent CHRISTIAENS
 1963 Clément ROMAN
 1964 Frans MELCKENBEECK
 1965 Willy BOCKLANT
 1966 Jean STABLINSKY
 1967 Paul INT'VEN
 1968 Willy INT'VEN
 1969 Jan JANSSEN
 1970 Jean JOURDEN
 1971 Daniel VAN RIJCKEGHEM
 1972 Marc DEMEYER
 1973 Roger ROSIERS
 1974 Bernard BOURREAU
 1975 Joop ZOETEMELK
 1976 Yvon BERTIN
 1977 Joop ZOETEMELK
 1978 Daniel GISIGER
 1979 Serge PERIN
 1980 Etienne DE WILDE

1981 André CHALMEL	1994 Wilfried NELISSEN	2007 Martin ELMIGER
1982 Sven-Ake NILSSON	1995 Jann CORVERS	2008 William BONNET
1983 Sean KELLY	1996 Mario AERTS	2009 Benoît VAUGRENARD
1984 Kim ANDERSEN	1997 Magnus BACKSTEDT	2010 Aleksey SARAMOTINS
1985 Adri VAN DER POEL	1998 Stéphane CUEFF	2011 Aaen Janus JORGENSEN
1986 Teun VAN VLIET	1999 Lauri AUS	2012 John DEGENKOLB
1987 Alan PEIPER	2000 Peter VAN PETEGEM	2013 Arnaud DEMARE
1988 Jann GOESSENS	2001 Peter VAN PETEGEM	2014 Arnaud DEMARE
1989 Sammie MOREELS	2002 Cédric VASSEUR	2015 Nacer BOUHANNI
1990 Frédéric MONCASSIN	2003 Jans KOERTS	2016 Kristoffer HALVORSEN
1991 Jacky DURAND	2004 Ludovic CAPELLE	2017 Benoit COSNEFROY
1992 Phil ANDERSON	2005 Niko EECKHOUT	2018 Philippe GILBERT
1993 Jann KIRSIPUU	2006 Cédric VASSEUR	2020 Mads PEDERSEN

ORGANISATION

Les Présidents d'honneur	: Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Vice-Présidents	: Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
Trésorière	: Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
Secrétaire	: Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

Circuit et sécurité	: Thibault DEPRIESTER.
Responsable signaleurs	: Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
Responsable fléchage	: Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
Sonorisation et liaison radio	: Serge VINCENT.
Invités et véhicules	: Olivier MOLON, assisté de Claudie FARDEL, Thomas DEQUENNE, Philippe OURDOUILLIE et Thomas HENRON.
Responsable permanence	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Coordination contrôle médical	: José LHERBIEZ.
Coordination protocole	: Pauline GALLOIS.
Coordination équipes	: Eric MALINGUE assisté de Jean-Claude BREUSE.
Assistance liaison infos course	: Maxime PLANQUE.
Relation presse	: Philippe VINCENT, assisté de Joëlle DECUYPER.
Accueils invités	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Accueils officiels course	: Eric MALINGUE.
Responsable restauration	: Micheline DAUTRICHE, assistée de Josée DUPONT et Geneviève DUPONT.
Coordination assurances	: Matthieu DEVAUX.
Responsable logistique salles et ligne d'arrivée	: David BEZILLE assisté de Robert DUPONT.
Coordination villages départ et arrivée	: Francis POUILLE, assisté de Michel MOLLET.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Sébastien CARNET, Jean-Louis CAPELLE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Dany DELASSUS, Gérard DELZONGLE, Roger DERUSME, Muriel HELLEBOID, Daniel IZING, Monique IZING, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Maryse LETURGIE, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Emmanuelle MOLON, Paul NANTY, Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Nicolas TRINEL, Manon VANDAËLE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

OFFICIELS

Le Président du jury	: Pedro GARCIA MOZO.
Les Commissaires UCI	: Alain KOSZYCZARZ et Jacky TARENNE.
Les Commissaires UCI	: Emmanuel DENAVEAU et Cédric MONGREVILLE. (motos)
Juge à l'arrivée	: Thierry SALOMEZ.
Commissaire voiture balai	: Virginie TERRIER.
Délégué LNC	: Arnaud PLATEL.
Info radio course	: Stéphanie POUCHELLE.
Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Directeur de course	: Joël HUYSMAN.
Directeur général	: Olivier MOLON.
Directeur général adjoint	: Thibault DEPRIESTER.

Régulateurs	: Rodolphe CRAMETE et David BEZILLE.	
Ardoisier	: Jérôme MORTREUX.	Prix spéciaux : Jérôme DUPLOUY.
Sécurité course	: M.S.O. Evènementiel.	Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.
Equipe médicale	: D ^r Alexandra LEPEVE, assistée de Vincent DEROUBAIX.	
Equipe médicale	: D ^r Pascal MASTAING, assisté de Mathieu DENDRAËL.	
Ambulances	: Ambulances NAËLS.	
Dépannage neutre	: Assistance Sport Media.	Radio course : MOTOCOMM.
Photo finish	: MATSPORT.	
Speaker officiel	: Daniel MANGEAS.	Info public : Francis GRULOIS.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 74^{ème} édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 20 septembre 2020.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1^{ère} division (UCI Pros Teams) (dans la limite de 50%), 2^{ème} division (Continentales Professionnelles UCI, 3^{ème} division (Continentales UCI et Nationales). Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 19 septembre 2020 de 15h30 à 17h, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 20 septembre 2020 de 9h à 10h à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 15h30 à 17h00 le samedi 19 septembre 2020.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h15 le samedi 19 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 20 septembre de 16h à 19h à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.520€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class. 1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Prix € 5785	2895	1445	715	580
Class. 6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Prix € 435	435	290	290	150
Class. 11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Prix € 150	150	150	150	150
Class. 16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Prix € 150	150	150	150	150

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée.
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.
3. Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 350€, attribuée par «**DESK-NORD KODEN**», récompense le 1^{er} de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 4 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant : jusqu'à ce qu'il y ait départage :

Classement général individuel au temps. Une prime d'un montant de 350 € attribuée par «**TOYOTA FG BETHUNE**» récompense le 1^{er} de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par la **Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys** romane récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par le **Conseil Régional des Hauts-de-France**, récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1995, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le **Conseil Départemental du Pas-de-Calais** attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 72,9 dans la commune de Ham en Artois.

10.6 - MEILLEURE EQUIPE :

1. Le classement par équipe est établi par addition des places des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, c'est le coureur le mieux placé qui détermine l'équipe vainqueur.

2. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Une prime d'un montant de 400€ attribuée par «**ACES**», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

10.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 200€, attribuée par «**Danel Espaces Verts**», récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

10.8 - DOSSARD VERT :

Le coureur désigné «**Dossard Vert**» reçoit une prime de 100€, attribué par «**Europe Services Propreté**». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

10.9 - PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus «**Fair-Play**» du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la «**CCI Artois Hauts-de-France**». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
 - Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
 - Le lauréat du «**Prix des Monts**».
 - Le lauréat du «**Prix des Sprints**».
 - Le lauréat du «**Sprint Le 62**».
 - Le meilleur jeune de l'épreuve.
 - L'équipe 1^{ère} de «**Classement par équipe**».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «**Prix de la Combativité**».
 - Le meilleur régional.
 - Le lauréat du «**Dossard vert**».
 - Le lauréat du «**Flair-play**».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 74^{ème} Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 6^{ème} épreuve de la Coupe de France FDJ, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Article 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises en ligne inscrites au calendrier Europe Tour.

Article 2

En raison des conséquences du COVID-19 sur l'organisation des épreuves, les dispositions de l'article 2 sont suspendues durant la saison 2020. Sauf décision contraire du conseil d'administration, les conditions inscrites ci-après reprendront automatiquement effet pour la saison 2021.

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- L'épreuve avant de devenir Coupe de France FDJ devra avoir été organisée les deux années précédentes sa demande au niveau professionnel selon la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000).

- Acceptation du cahier des charges de la Coupe de France FDJ de l'épreuve avant son intégration au calendrier de la Coupe de France FDJ.

- Obligation pour l'épreuve intégrant le calendrier de la Coupe de France FDJ de s'engager au moins 2 ans ; une caution de 2 000 € sera demandée et remboursée aux organisateurs à la fin de la 2^{ème} année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve se retirant du calendrier de la Coupe de France FDJ devra remplir à nouveau les conditions inscrites ci-dessus et sera à ce titre considérée comme une nouvelle épreuve.

Article 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

- Classement individuel: La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.

- Classement par équipes: La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes Français.

- Classement individuel des Jeunes: La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés depuis le 1^{er} janvier 1995.

Article 4

4.1- Toutes les épreuves souhaitant ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ doivent adresser par courrier à la LNC au plus tard le 31 Octobre leur désengagement.

4.2- Une épreuve annulée, en raison des conséquences du COVID-19 sur l'organisation des épreuves ne perdra pas le label Coupe de France FDJ qu'elle a acquis.

4.3- Une épreuve qui intègre en 2020 la coupe de France FDJ en raison des conséquences du COVID-19 sur l'organisation des épreuves ne sera pas automatiquement intégrée au calendrier de la coupe de France FDJ 2021. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Article 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

Article 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes Françaises de première (World Tour), de seconde (Pro Team) et de troisième division (Continentales).

Épreuve d'un jour :

Pour les 9 équipes Françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant. Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Épreuve par étapes :

Pour les 9 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs devront prendre en charge l'hébergement et la restauration des équipes dans la limite des règles fixées par l'Union Cycliste Internationale.

Compte tenu de cette obligation, à laquelle ne sont pas soumises les épreuves d'un jour, les organisateurs devront verser aux équipes à minima le montant payé en 2019.

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^{ème} division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^{ème} division étrangères ainsi que pour toute équipe Française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

Article 7

7.1 – Pour le classement individuel,

sont attribués : 50–

35–25–20–18–16–14–12–10 –8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^{ème}, de 3^{ème} places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

7.2 – Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes Français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première. Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 – 9 – 8 – 7 – 6 points et, s'il y a lieu, 5 – 4 etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^{ème}, puis de 3^{ème} places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3– Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 50–35–25–20–18–16–14–12–10 –8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

Article 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

Article 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif. La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.

- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve.

- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe.

Article 10

A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

Article 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

Article 12

Les prix de la coupe de France FDJ seront proportionnels au nombre d'épreuves qui se seront déroulées durant la saison 2020.

Au premier coureur : 481€ / épreuve
Au deuxième coureur : 287 € / épreuve
Au troisième coureur : 194 € / épreuve
Au premier du classement des Jeunes : 194 € / épreuve
A la première équipe : 469 € / épreuve

Article 13

En fonction de l'état sanitaire sur le territoire français et sous réserve de la décision qui sera prise par la LNC et le partenaire de la coupe de France, la cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2020 aura lieu dans un lieu et à une date restant à définir.

Pour prétendre percevoir leur prix, les lauréats devront être présents.

En cas d'absence ils ne percevront pas leur prix. Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire. Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Permanences: Hôtel de ville, 5 Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

- de 15h30 à 17h Ouverture de la permanence de course.
- de 15h30 à 17h Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- 17h15 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.
- de 14h à 19h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

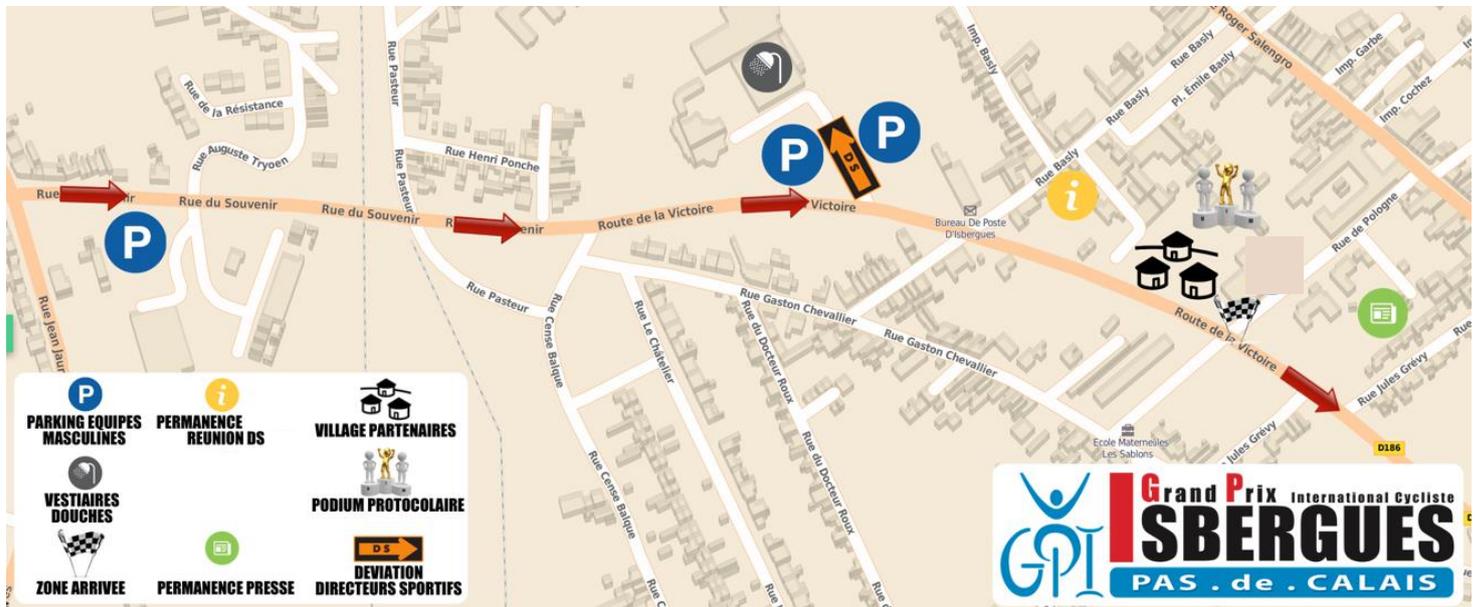
- de 9h à 10h Permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
- de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 9h à 11h30 Accréditations Presse et médias, à la maison des associations 178, rue Roger Salengro à Isbergues.

OPERATIONS de DEPART

- de 10h50 à 11h40 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
- 11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David Thellier.

OPERATIONS d'ARRIVEE

- 16h Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ 2020.



**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE STATIONNEMENT
SUR LES PARKINGS PREVUS POUR L'EPREUVE MASCULINE**



KMS		INDICATIONS		PRECISIONS		ROUTE		Horaire course	
PARCOURSUS	A PARCOURIR							43 km/h	45 km/h
-1,8		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée				D186		11h50	11h50
0,0	199,3	DEPART REEL (Lancé) Devant le garage Citrôen - (3 tours)				D186		11h55	11h55
1,4	197,9	GUARBECQUE						11h56	11h56
3,6	195,7	ISBERGUES						12h00	11h59
10,1	189,2	ligne d'arrivée						12h09	12h08
22,0	177,3	ligne d'arrivée						12h25	12h24
22,0	177,3	Prix des Sprints						12h25	12h24
33,9	165,4	ligne d'arrivée						12h42	12h40
33,9	165,4	Prix des Sprints						12h42	12h40
35,7	163,6	Sortie de la boucles de "DEPART" - Début de la 1ère boucle des "MONTs"						12h44	12h42
37,3	162,0	HAM EN ARTOIS						12h47	12h44
38,0	161,3	ISBERGUES						12h48	12h45
39,9	159,4	MAZINGHEM						12h50	12h48
43,1	156,2	ROMBLY						12h55	12h52
44,2	155,1	Prix des monts						12h56	12h53
44,3	155,0	QUERNES						12h56	12h54
44,4	154,9	LINGHEM						12h56	12h54
46,9	152,4	RELY						13h00	12h57
49,2	150,1	LIETTRES						13h03	13h00
50,4	148,9	ESTREE-BLANCHE						13h05	13h02
52,8	146,5	Prix des monts						13h08	13h05
53,1	146,2	LIGNY-LES-AIRES						13h09	13h05
53,1	146,2	RELY						13h09	13h05
55,0	144,3	LIGNY-LES-AIRES						13h11	13h08
57,2	142,1	WESTREHEM						13h14	13h11
58,6	140,7	AUCHY-AU-BOIS						13h16	13h13
61,8	137,5	LIERES						13h21	13h17
64,4	134,9	LESPESES						13h24	13h20
65,2	134,1	Prix des monts						13h25	13h21
65,2	134,1	ECQUEDECQUES						13h25	13h21
67,3	132,0	LESPESES						13h28	13h24
69,2	130,1	SAINT-HILAIRE-COTTES						13h31	13h27
70,2	129,1	BOURECQ						13h32	13h28
72,3	127,0	HAM EN ARTOIS						13h35	13h31
72,3	126,4	Prix des Sprints						13h36	13h32
74,4	124,9	Début de la 2ème boucle des "MONTs"						13h38	13h34
75,0	124,3	ISBERGUES						13h39	13h35
76,9	122,4	MAZINGHEM						13h42	13h37
79,7	119,6	ROMBLY						13h46	13h41
81,2	118,1	Prix des monts						13h48	13h43
81,3	118,0	QUERNES						13h48	13h43
81,6	117,7	LINGHEM						13h48	13h43
83,9	115,4	RELY						13h52	13h46
86,2	113,1	LIETTRES						13h55	13h49
87,5	111,8	ESTREE-BLANCHE						13h57	13h51
89,1	110,2	ENTREE DANS LA ZONE VERTE						13h59	13h53
89,9	109,4	Prix des monts						14h00	13h54
90,1	109,2	LIGNY-LES-AIRES						14h00	13h55
90,1	109,2	RELY						14h00	13h55
ZONE RAVITAILLEMENT SUPPRIME EN RAISON DU COVID									
92,1	107,2	FIN DE LA ZONE VERTE						14h03	13h57
92,1	107,2	LIGNY-LES-AIRES						14h03	13h57
94,3	105,0	WESTREHEM						14h06	14h00
95,7	103,6	AUCHY-AU-BOIS						14h08	14h02
98,9	100,4	LIERES						14h13	14h06
101,5	97,8	LESPESES						14h16	14h10
102,3	97,0	Prix des monts						14h17	14h11
102,3	97,0	ECQUEDECQUES						14h17	14h11
104,4	94,9	LESPESES						14h20	14h14
106,2	93,1	SAINT-HILAIRE-COTTES						14h23	14h16
107,2	92,1	BOURECQ						14h24	14h17
109,4	89,9	HAM EN ARTOIS						14h27	14h20
110,0	89,3	Prix des Sprints						14h28	14h21
112,1	87,2	ISBERGUES						14h31	14h24
116,0	83,3	Sortie boucle "des MONTs" - Début des boucles "FINALE" (7 tours de 11,9km)						14h36	14h29
116,0	83,3	Ligne d'arrivée						14h36	14h29
119,2	80,1	GUARBECQUE						14h41	14h33
119,5	79,8	Prix des Sprints						14h41	14h34
121,4	77,9	ISBERGUES						14h44	14h36
127,9	71,4	Ligne d'arrivée						14h53	14h45
139,8	59,5	Ligne d'arrivée						15h10	15h01
151,7	47,6	Ligne d'arrivée						15h26	15h17
163,6	35,7	Ligne d'arrivée						15h43	15h33
175,5	23,8	Ligne d'arrivée						15h59	15h49
187,4	11,9	Ligne d'arrivée						16h16	16h04
199,3	0,0	Ligne d'arrivée						16h33	16h20
199,3	0,0	ARRIVEE						16h33	16h20

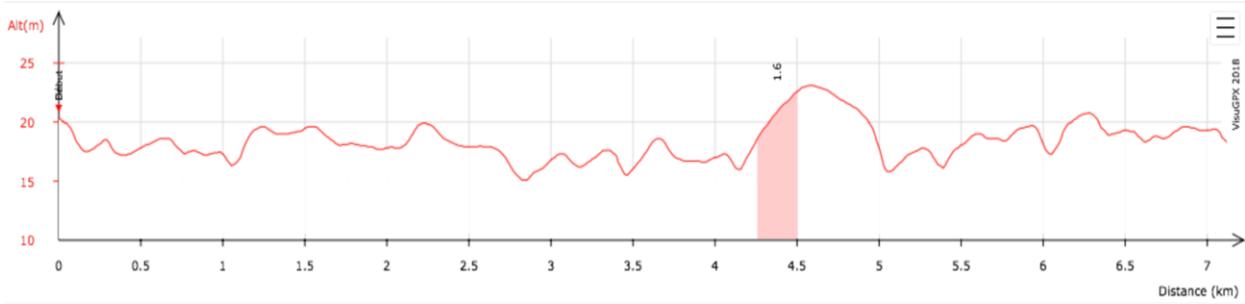
LES POINTS DANGEREUX

KM	INDICATION
5.5	PLOT EN BETON A DROITE
6.2	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
7.8	ILOTS DIRECTIONNELS
7.8	ROND-POINT (virage serré à gauche)
9.3	ILOTS DIRECTIONNELS
36.0	PASSAGE A NIVEAU
42.1	ILOTS DIRECTIONNELS
42.2	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
70.6	ILOTS DIRECTIONNELS
79.2	ILOTS DIRECTIONNELS
79.3	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
107.7	ILOTS DIRECTIONNELS
123.3	PLOT EN BETON A DROITE
124.0	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
125.6	ILOTS DIRECTIONNELS
125.6	ROND-POINT (virage serré à gauche)
127.1	ILOTS DIRECTIONNELS

LA CARTOGRAPHIE



PROFIL BOUCLE DE DEPART



PROFIL BOUCLE DES MONTS



PROFIL BOUCLE FINALE

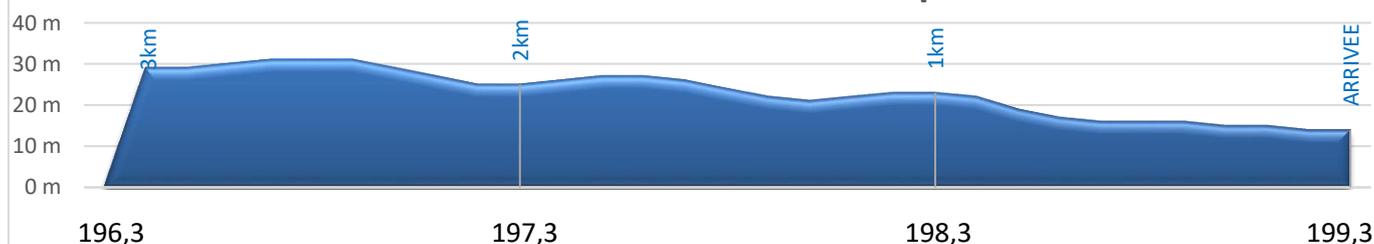


LES 3 DERNIERS KMS



KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
196,1	▶ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h28	16h15
197,0	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h30	16h17
197,0	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h30	16h17
197,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h30	16h17
197,8	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
197,9	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
198,3	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h32	16h19
198,5	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h32	16h19
198,5	◀ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h32	16h19
199,3	🏁 ARRIVEE 🏁	D186	16h33	16h20

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve



NOTES



LES CENTRES HOSPITALIERS



Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44

REFERENT COVID Dr XAVIER COCHEZ TEL : 06 08 33 29 96

COVID-19 PRÉVENTION

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Lavez-vous régulièrement les mains**
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir**
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetable**
- Si vous êtes malade portez un masque chirurgical jetable**
- RESPECTEZ UNE DISTANCE D'UN MÈTRE**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

Coordonnées de l'organisateur : Association pour l'organisation du Grand Prix International cycliste d'Isbergues

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues, 5 Place Emile Basly 62330 Isbergues

Site Web: www.gpisbergues.com

Email: contact@gpisbergues.com

Président de l'organisation : Mr Jean-Claude WILLEMS

24, rue Guynemer 62330 Isbergues

Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52.

Email : jeanclaude.willems@gpisbergues.com



Seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.
Le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** s'inscrit dans le calendrier de la 28ème Coupe de France FDJ 2020, en tant que 4ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.



**Ville
d'Isbergues**



Pas-de-Calais
Le Département



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



TOYOTA
FG BETHUNE
TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

